Réseau Information Jeunesse Cap l'Orient

Réseau Information Jeunesse
Lorient – Lanester – Hennebont – Ploemeur –
Guidel – Pont Scorff – Plouay
www.ij-bretagne.com

Décrocher un job d'été quand on est mineur

Si la loi autorise le travail des jeunes à partir de 16 ans, dans la réalité, les employeurs préfèrent embaucher des jeunes majeurs qui sont très nombreux à cette période de l'année sur le marché de l'emploi.
C'est pourtant possible de trouver ! Alors pourquoi pas toi ? Bien sûr, il est nécessaire de partir dans ta recherche avec un minimum d'organisation pour être efficace.

Quelques précisions sur la législation

A quel âge peut-on travailler ?

- Pour travailler, il faut être libérer de l'obligation scolaire c'est-à-dire **16 ans**
- Cependant, **de 14 à 16 ans**, il est possible d'effectuer de travailler pendant les vacances mais cela reste très rare et peu encouragé

Ce qu'il faut savoir :

	14 / 15 ans	16 / 17 ans
Formalités administratives	**- Accord parental écrit** **- Demande écrite à l'Inspection du travail de travail** (accord tacite 8 jours après l'envoi) **- Parents cosignataires du contrat de travail**	**- Accord parental écrit**
Emplois accessibles	**<u>Emplois interdits</u> :** **- Débits de boissons et étalages extérieurs des commerces** **- Activités dangereuses et pénibles** (travail sur machines, port de charges…)	**<u>Emplois règlementés</u>** **- Etalage extérieurs des commerces** **<u>Emplois interdits</u>** **- Débits de boissons** **- Activités dangereuses et pénibles** (travail sur machines, port de charges…)
Durée maximale	**- 7h par jour** **- 35h par semaine** **- Pas plus de la moitié des vacances scolaires.** **- Travail occasionnel en famille autorisé**	**- 8h par jour** **– 35h par semaine**
Repos entre 2 jours de travail	**14h**	**12h**
Repos hebdomadaire	**2 jours consécutifs**	**2 jours consécutifs ou 36 heures selon accords**
Pause journalière	**30 minutes consécutives toutes les 4h30**	
Travail de nuit	**Interdit entre 20h et 6h sauf**	**Interdit entre 22h et 6h sauf**

	exceptions*	exceptions*
Travail les jours fériés	Interdit sauf exceptions*	

** Voir* www.travail-emploi.gouv.fr *[Informations pratiques/Fiches pratiques du droit au travail]*

Qu'est-ce qu'un contrat de travail ?

Les emplois d'été sont des emplois à **durée déterminée de date à date.** A ce titre, ils doivent faire l'objet d'un contrat écrit de travail, qui doit être remis dans les 48h suivant votre embauche. Il doit être signé par l'employeur, vous-même et vos parents.
Dans le contrat, on trouve obligatoirement : votre nom, les tâches à effectuer, la durée du contrat, le salaire, la période d'essai, le nom de l'entreprise pour laquelle vous travaillez.

Combien gagne-t-on ?

- Le salaire est versé au moins une fois par mois et s'accompagne de la remise d'un bulletin de salaire. Les indications y figurant (par exemple : nombre d'heures de travail, intitulé de la convention collective...) permettent de vérifier si le salaire est correct.

- La rémunération doit être au moins égale au SMIC, mais si vous avez moins de 18 ans et moins de 6 mois d'activité professionnelle, la rémunération est au minimum de (au 1er janvier 2012) :
- 80 % du SMIC soit 7.54€ brut de l'heure pour les moins de 17 ans,
- 90 % du SMIC soit 8.49€ brut de l'heure pour les jeunes entre 17 et 18 ans.

- Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) est un moyen intéressant se faire payer pour exercer des emplois de services aux particuliers, à hauteur de 8 heures par semaine maximum, tout en bénéficiant de ses droits sociaux.
www.cesu.urssaf.fr

Doit-on payer des impôts ?

- Les salaires versés aux moins de 26 ans (au 1er janvier de l'année d'imposition) perçus pendant leurs études ou pendant les congés scolaires sont exonérés d'impôt sur le revenu (dans la limite d'une rémunération équivalente à 3 mois de SMIC sur une année). L'exonération est valable aussi bien pour le jeune imposable sous son propre nom ou rattaché au foyer fiscal de ses parents.

+ d'infos :

Adresse : Inspection du Travail, 3 rue Jean le Coutaller – 56100 Lorient – 02.97.64.75.93 ou 0 810 814 244

www.travail-emploi-sante.gouv.fr - [Informations pratiques /Fiches pratiques du droit du travail]

Quelques conseils pour vous aider…

Les arguments pour convaincre !

- En tant que mineur, mettez en valeur certains de vos avantages :
  - vous pouvez coûter moins cher (80 ou 90 % du SMIC…)
  - les démarches administratives ne sont pas compliquées, n'hésitez pas à en informer l'employeur qui ne les connaît pas.
  - vous avez des compétences à valoriser (habitude de l'informatique, bonne mémoire, sens du contact, stage en entreprise, séjours linguistiques, baby-sitting…)
  - vous êtes sérieux et avez de vraies capacités d'adaptation
  - Ne négligez pas le contact direct : rendez-vous sur place pour déposer votre candidature, appelez, n'hésitez pas à relancer.

Et quoique qu'il en soit, si vous n'êtes pas pris, ne le vivez pas comme un échec car être embauché avant 18 ans est difficile, et vous vous êtes entrainés pour l'année prochaine !

Faire jouer ses relations !

⅄La première chose à faire est de parler de votre recherche de jobs autour de vous : on appelle cela utiliser son réseau de connaissances : les parents, les amis des parents et les parents des amis, mais aussi les professeurs de votre lycée, les animateurs de votre quartier, bref, tous les adultes que vous avez l'habitude de côtoyer dans votre vie quotidienne.

Plus on est jeune et plus il est important de faire jouer ses relations pour atteindre son objectif !

Pensez également à utiliser les lieux où vous avez effectué un ou plusieurs stages durant l'année scolaire : l'avantage est que ces employeurs vous connaissent déjà et qu'ils ont peut-être un remplacement de congé d'été à proposer dans le cadre d'une entreprise que vous connaissez.

Comment utiliser des réseaux professionnels ?

… et ayez le réflexe de vous y rendre régulièrement :

⅄Le réseau Information Jeunesse du pays de Lorient : BIJ Lorient - PIJ Lanester – PIJ Hennebont – PIJ Guidel – PIJ Ploemeur – PIJ Pont-Scorff – PIJ Plouay
Ouvert à tous et sans rendez-vous, ils proposent des offres de jobs et/ou de la documentation facilitant la recherche de jobs. Coordonnées sur **www.ij-bretagne.com**

⅄Les agences locales de **Pôle emploi**
Le Pôle emploi n'est pas réservé aux demandeurs d'emploi. Elle peut offrir des jobs tels que manutention, hôtellerie-restauration (plonge), vente (plagistes), nettoyage dans les entreprises… à des jeunes mineurs à partir de 16 ans à condition qu'ils aient des possibilités de logement et des facilités de transport.
Coordonnées des agences locales, **www.pole-emploi.fr** [Recherche d'emploi puis offres d'emploi ou Offres spécialisées ou Emploi en région]

⅄Lisez les journaux de petites annonces gratuites, la presse locale, l'affichage dans les grandes surfaces, les commerces de proximité (offres de petits boulots chez les particuliers).

Eliminer toute offre d'emploi impliquant pour vous un versement d'argent.

Comment envoyez des candidatures spontanées

⅄**Déposer une petite annonce chez les commerçants :** Offres de garde d'enfants, ménages.
⅄**Déplacez-vous :** Présentez-vous directement sur place, muni d'un CV à jour. Pensez à soigner votre présentation surtout si le job implique un contact avec le public
⅄**Téléphonez :** pour un job dans une petite ou moyenne entreprise, vous pouvez prendre contact par téléphone, cela permettra d'annoncer votre courrier si besoin.
⅄**Envoyez votre candidature par écrit ou e-mail** : Soyez attentif à votre e-mail (évitez une adresse fantaisiste, l'employeur pourrait penser à un spam et l'éliminer d'office)

Les pistes et les idées de jobs

⅄ Si dans les faits, le marché de l'emploi est peu accessible aux jeunes de – de 18 ans pour des raisons de législation plus contraignante pour les employeurs. Il existe des secteurs d'activité qui sont plus « ouverts » aux mineurs :

Les services aux particuliers : baby-sitting, courses, entretien de jardins, visites et petits services aux personnes âgées, gardes d'animaux familiers, donner des conseils en informatique

➢ Ce type d'emploi ne fait pas systématiquement l'objet d'offres en affichage dans les lieux habituels de diffusion. C'est un secteur que l'on doit prospecter par soi-même, en mettant des petites annonces personnalisées dans les commerces de proximité, dans les boites aux lettres des immeubles de son quartier etc.…
➢ Ces petits boulots peuvent être également collectés par certaines associations de services aux particuliers, les Points Accueil Emploi (PAE) et par les Points et Bureaux Informations Jeunesse (PIJ – BIJ) **www.ij-bretagne.com**

Les emplois agricoles : maraîchage de plein champ ou sous serres, ramassage de fruits et de légumes, conditionnement de récoltes etc.…L'agriculture est un des rares secteurs où l'on embauche encore des 16-18 ans. Le recrutement est local et se fait plutôt par contact direct en rencontrant les employeurs sur place ou par le biais des marchés. Il faut s'organiser (prévoir un moyen de locomotion) pour se rendre sur les lieux de production en règle générale tôt le matin. Le travail peut être pénible physiquement.
Demandez le dépliant dans votre PIJ ou BIJ « Trouver un emploi dans l'agriculture »
➢ Contacts des producteurs en consultant les pages jeunes de l'annuaire : rubrique « coopératives agricoles », « arboriculture et production de fruits », « maraîchers » « pépiniéristes » etc.…

L'animation : pour devenir animateur dans les centres de vacances et de loisirs, il faut avoir 17 ans minimum et être titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).
Demandez le dépliant dans votre PIJ ou BIJ « Décrocher un job dans l'animation »

Dans les restos : Restauration rapide, livraison de pizzas constituent un petit potentiel d'emplois. Contacts dans les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « restauration rapide » « libre service » **www.pagesjaunes.fr**

➢ Pour approfondir votre information sur le mode d'emploi de la recherche d'un job d'été, connaître les secteurs d'activité qui embauchent des jeunes en région Bretagne, repérer les lieux et les adresses utiles et s'informer sur le droit du travail pour éviter les pièges, consulter le Guide pratique « Trouver un job », à télécharger sur le site **www.ij-bretagne.com/lorient**

Février 2013

Le réseau IJ se mobilise pour les jobs d'été :

Guidel Mardi 26 février à 14h et le vendredi 8 mars à 14h
PIJ - Espace Avalon Place Louis Le Montagner - 02.97.65.34.05

Hennebont Mercredi 13 février à 14h (sur inscription)
Centre socio-culturel 15, rue Gabriel Péri - 02.97.36.29.10

Lanester Atelier CV et lettre de motivation du 25 février au 2 mars de 10h à 18h
PIJ—ESKALE, 1 rue Louis Pergaud - 02.97.76.30.29.02

Lorient Espace infos du 25 février au 04 mai du lundi au vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 10h à 12h
Place Jules Ferry - 02.97.84.84.57

Ploemeur Mercredi 27 février de 14h à 16h30
PIJ, 18, rue de Kervam - 02.97.84.41.03
Samedi 16 mars de 10h à 12h
Réseau Emploi Ploemeur 9, rue de Raime

Pont Scorff Samedi 2 mars de 10h à 12h
PIJ Le Squat 18, rue Général De Gaulle - 02.97.32.49.37

Plouay CV, lettre de motivation et préparation à l'entretien
Samedi 23 février **de 10h à 12h**
Espace Jeunes Place de Bécherel - 02.97.33.32.53